



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION RESTREINTE DU 15 AVRIL 2024

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

PLATEAU U9 PHASE 3

Comme annoncé lors de la réunion de début de saison, **les plateaux U9** du 4 Mai et 1^{er} Juin se joueront à 8.

Aussi la commission demande aux clubs de confirmer pour le **Lundi 22 Avril 2024 à 16 heures au plus tard**, le nombre d'équipes à prendre en compte pour ces 2 derniers plateaux.

Sans réponse du club, la commission prendra les effectifs U9 actuels et décidera du nombre d'équipes.



CHALLENGE U10 & U11 Phase Finale du Samedi 27 Avril 2024

La phase finale départementale des Challenges U10 – U11 & U11F aura lieu Samedi 27 Avril 2024 sur les installations du club de FRANCONVILLE FC – Stade Jean Rolland – 112, Rue des Pommiers Saulniers.

Les équipes, composées de 12 joueur(se)s sont attendues pour 8h45, munies de 2 jeux de maillots numérotés.

Nous vous rappelons que les feuilles de présences dûment complétées et accompagnées de la liste des joueurs ou joueuses issues de Footclubs sont à envoyer au DVOF au plus tard le Jeudi 25 Avril 2024 à 16h00.

Ces documents pourront être modifiés le samedi matin en cas d'absence de joueurs ou joueuses.

Le tirage au sort des poules a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire qui s'est tenue en visioconférence le mercredi 10 Avril 2024.

CHALLENGE U10G

POULE A	POULE B
MONTMAGNY FC	FRANCONVILLE FC
ST OUEN AS	SARCELLES AAS
ENTENTE SSG	ARGENTEUIL RC
ERMONT AmS	ECOUEEN FC

CHALLENGE U11G

POULE A	POULE B
ST PRIX ES	GONESSE RC
CORMEILLAIS ACS	SOISY AM FC
GOUSSAINVILLE FC	CERGY PONTOISE FC
SARCELLES AAS	ARGENTEUIL RC

CHALLENGE U11F

POULE A	POULE B
GONESSE RC	CERGY PONTOISE FC
GARGES FCM	COSMO TAVERNY
FRANCONVILLE FC	SARCELLES AAS
ERMONT AmS	Entente SSG SOISY



REPORT MATCHS au 11 05 24

CRITÉRIUM U12/U13

VIARMES ASNIÈRES OL 2 & 3 vs DOMONT FC 1 & 2 : Matches n° 27809316 & 27809361

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITÉRIUM U10 AVENIR

VILLIERS LE BEL FC 22 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27784053 du 06 04 24 – critérium U10 AVENIR contre ERAGNY FC 22

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U8 – Niveau 2 du 9 Mars 2024

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERMONT AMS

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERMONT AMS

ENTENTE MMB : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERMONT AMS

AMENDE

ST OUEN L'AUMONE AS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 2 du plateau U8/U9 niveau 1 du 09 03 24 à ST OUEN AS

Amende : 30€

FRANCONVILLE FC : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative et de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 5 du plateau U8/U9 niveau 1 du 09 03 24 à FRANCONVILLE FC

Amende : 30€ x 2 = 60€

COURDIMANCHE AS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 1 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERAGNY FC

Amende : 30€

BEZONS USO : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ARGENTEUIL FC

Amende : 30€

ERMONT AMS : Non réception après 2 relances feuille récapitulative et de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERMONT AMS

Amende : 30€ x 2 = 60€



FOSSÉS UF : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 10 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à CHAMPAGNE SFC

Amende : 30€

SARCELLES AAS : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative du centre n° 11 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à SARCELLES AAS

Amende : 30€

BEZONS USO : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 12 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à SOISY AM FC

Amende : 30€

ST OUEN L'AUMONE AS : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ST OUEN AS

Amende : 30€ x 2 = 60€

ES HERBLAY : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ST OUEN AS

Amende : 30€

VEXIN AS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ST OUEN AS

Amende : 30€

FOSSÉS UF : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

Amende : 30€

ST OUEN L'AUMONE AS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

Amende : 30€

PERSAN US : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

Amende : 30€

GONESSE RC : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 7 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à VILLIERS FC

Amende : 30€

ERMONT AMS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 10 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à GROSLAY FC

Amende : 30€

VAURÉAL FCM : Absence non avisée du club sur centre n° 12 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à MONTIGNY FC

Amende : 50€

ECOUEM FC 7 & 8 : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27792219 & 27792320 du 30 03 24 – critérium U10/U11 contre MONTMORENCY FC 5 & 6

Amende : 30€ x 2 = 60€

FRANCONVILLE FC 3 & 4 : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27808611 & 27808684 du 30 03 24 – critérium U10/U11 contre CORMEILLAIS ACS 1 & 2

Amende : 30€ x 2 = 60€



VILLIERS LE BEL FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 2 & 3 sur matchs n° 27815100 & 27815141 du 23 03 24 –
critérium U12/U13 contre ARGENTEUIL FC 2 & 3
Amende : 15€ x 2 = 30€

APPEL A CANDIDATURE

La Commission Foot Animation est à la recherche d'un club pour l'organisation de la Journée Nationale U6 & U7

Celle-ci aurait lieu le samedi 8 juin (matin & après-midi) & Dimanche 9 juin 2024 (matin).

Le club devra disposer de 2 terrains de foot à 11 (minimum) et 4 vestiaires (en libre-service) sur la même enceinte

Merci d'envoyer un mail rapidement à la commission Foot Animation

PHASES FINALES DÉPARTEMENTALES

Phase Finale Départementale des Challenge U10 & U11 le Samedi 27 Avril 2024 à FRANCONVILLE FC

Phase Finale Départementale de la Coupe U12 le Mercredi 8 Mai 2024 à VILLIERS FC

Prochaine Réunion Lundi 22 Avril 2024